Politique Achats Responsables

ATALIAN
GLOBAL SERVICES

4 Édito

5 Nos résultats

7 Une approche stratégique

9 Aller plus loin

10 Engagements RSE

12 Annexes

LE MOT DU DIRECTEUR DES ACHATS GROUPE

Après une phase de création et de déploiement des fondamentaux, la fonction Achats du Groupe ATALIAN entre en 2018 dans une phase de montée en maturité avec pour principales contributions :

- Une performance économique significative dans le respect des règles Éthiques et Déontologiques décrites dans notre Politique Achats Responsables.
- L'utilisation par le réseau des acheteurs, au niveau mondial, du Cadre de référence «Processus Achats et Procédures» comme un élément structurant indispensable à la performance de la fonction Achats,
- Des acheteurs professionnels et agiles, se comportant en partenaires des équipes et autres entités transverses d'ATALIAN,
- Un engagement annuel formel, au travers d'un Contrat de Progrès, mettant en oeuvre des plans d'actions crédibles,
- La mise en application d'un «Logiciel Achats» permettant une montée en maturité et en performance pour :
  - Une visibilité globale et détaillée sur les dépenses Achats du Groupe,
  - Un pilotage des plans d'actions Achats et un contrôle des économies réalisées,
  - Une centralisation des contrats fournisseurs.
  - Enfin, une vision de la performance fournisseur à 360°.
- Une Participation active et directe à la performance commerciale du Groupe dans le cadre d'appels d'offres significatifs.

Nous pouvons aborder cette phase de la fonction Achats ATALIAN sur le thème :

« Une Accélération de la Performance dans la Continuité »

Pascal GARNERO
Directeur des Achats Groupe

Évolution de l'évaluation de la Performance Achats d'ATALIAN selon EcoVadis :

	2013	2014	2015	2016
Indicateurs Achats Responsables :	40	40	50	60
Périmètre global ATALIAN Scores totaux :	43	55	56	62

Fournisseurs français et internationaux ayant signé la Charte Achats Durables

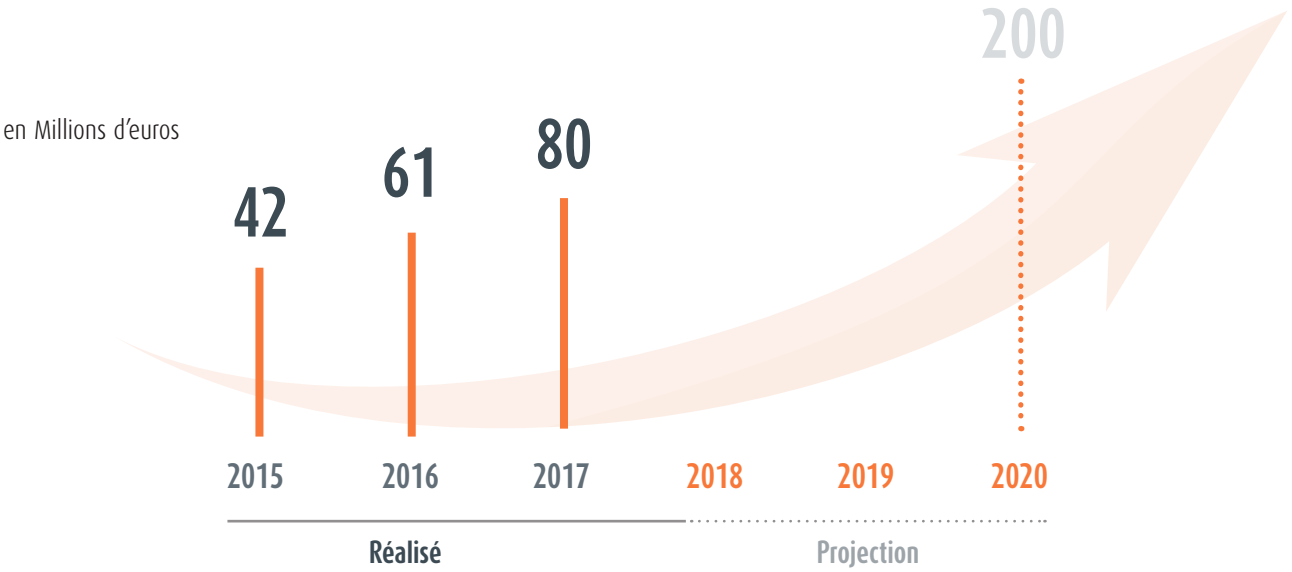

% des Intervenants du réseau Achats (Acheteurs Centraux / Responsables Achats Locaux) ayant signé la Charte de Déontologie Achats. Objectif : 100%

PÉRIMÈTRE	2017	2020
FRANCE	100%	100%
MONDE	80%	100%

Les grandes Orientations de la Politique Générale de l'Entreprise déclinées par la Présidence pour le Groupe ATALIAN :

- Perénniser la confiance de nos clients en restant un leader sur nos métiers dans une croissance ininterrompue.
- Jouer nos atouts liés à notre dimension Mondiale en continuant notre politique d'expansion par acquisitions, adaptée aux différentes plaques géographiques, en renforçant l'innovation comme pilier différenciant, en partageant «les Meilleures Pratiques» afin d'extraire les synergies entre pays, enfin en pratiquant la rationalisation de nos coûts.
- Agir ensemble en augmentant le professionnalisme des équipes à travers un management expérimenté et un esprit d'équipe Groupe sans faille favorisant un fonctionnement transversal.
- Accroître notre rentabilité pour garantir le développement du Groupe autour d'indicateurs financiers solides rassurant nos investisseurs pour nos futures acquisitions.

Grâce à une politique Générale d'Entreprise clairement déclinée, une Politique Achats pertinente est définie !

Quelle Politique Générale Achats pour Quelle Politique Générale d'Entreprise?

Un Projet : **«Excellence Achats ATALIAN 2020»** se veut économique, fédérateur, dynamisant et opérationnel pour continuer à porter cette déclinaison de la Politique Générale d'Entreprise.

Axes majeurs de notre projet :

- Accélérer et augmenter notre Contribution à la performance financière du Groupe, par une couverture de nos montants d'achats significativement plus grande.

- Finaliser la structuration de notre réseau Achats à l'international :

  - en accompagnant et augmentant le niveau de compétence des responsables Achats locaux (pays, régions),
  - en faisant appliquer, voire en adaptant si besoin est, le cadre de référence et les procédures liés à notre fonction,
  - en capitalisant sur la consolidation et la mutualisation des volumes d'Achats d'ATALIAN au niveau mondial,
  - en créant des synergies à travers une animation organisée par domaine d'Achats.

- Déployer rapidement, sur l'ensemble du périmètre géographique d'ATALIAN, le logiciel Achats «BRAVO ADVANTAGE» afin de :

  - faciliter et accélérer la maitrîse de nos montants d'achats Groupe avec maximisation de nos économies,
  - favoriser un alignement de nos pratiques Achats,
  - permettre l'encrage de notre «Politique Achats responsables».

- Poursuivre notre collaboration avec les équipes commerciales vers nos clients en contribuant à l'amélioration de nos offres par l'apport de solutions innovantes issues d'une collaboration intensive avec notre panel de fournisseurs actuels et la mise en place d'une veille technologique permanente.

La qualité de nos équipes, le crédit que nous accordent nos clients internes et nos fournisseurs, sont autant d'éléments forts qui nous confortent pour affirmer que nous allons réussir ensemble ce projet ambitieux.

Indicateurs de performances qui seront implémentés pour aller plus loin :

1. Nombre de signataires de la charte «Déontologie Achats», impliqués directement dans le processus Achats (Prescripteurs / Utilisateurs)

2. % en valeur (€) d'utilisation de produits écologiques

3. Nombre de fournisseurs ayant signé la Charte "Achats Durables"

Poursuite de notre engagement RSE

À travers ses engagements formels : l'adhésion au «Global Compact», la charte développement durable, le code éthique, les nombreuses certifications «ISO et OHSAS», le Groupe ATALIAN s'est fortement investi dans la démarche «RSE».

La fonction Achats du Groupe n'est pas restée en retrait dans cet engagement puisqu'elle a publié sa «Politique Achats Responsables» déployant ainsi un document de référence dans tout le Groupe. L'évaluation EcoVadis en témoigne puisqu'en trois ans, de 2013 à 2016, l'évaluation des Achats est passée de 40 à 60 points, caractérisant objectivement une forte progression et permettant au Groupe de consolider sa position Premium.

Simplification, harmonisation, synergie, sont devenues indispensables aux enjeux économiques relatifs à nos dépenses externes.

La signature, le 9 mai 2017, de la «Charte Relations Fournisseurs Responsables», pour la France, est venue renforcer notre volonté de s'orienter encore plus vers des réalisations concrètes.

Dans ce contexte et sur ces fondations, nous nous engageons à :

- Continuer à améliorer notre système de management,
- Mettre à disposition et motiver les ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs définis,
- Tenir la promesse Achats concernant les 10 engagements d'ATALIAN figurant dans la «Charte Relations Fournisseurs Responsables»,
- Maintenir un système d'écoute clients, tant interne qu'externe, afin d'améliorer en permanence le service attendu.

Travail en équipe, solidarité, motivation sans faille, intelligence collective constituent la méthode et les valeurs qui devraient garantir l'atteinte de nos objectifs.

Pascal GARNERO
Directeur des Achats Groupe

ANNEXES

À l'attention des Prestataires / Fournisseurs d'ATALIAN,

À travers l'ensemble des engagements pris par le Groupe en matière de développement durable depuis son adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies en 2012, ATALIAN soutient et promeut les principes du «Global Compact» dans sa sphère d'influence et les intègre dans sa stratégie et ses opérations quotidiennes avec ses partenaires.

Ce document, qui formalise l'engagement d'ATALIAN dans les domaines de l'Ethique et du Développement Durable, conduit la Direction des Achats Groupe à rappeler à ses prestataires / fournisseurs de biens ou de services (ci-après désignés les « Prestataires / Fournisseurs » ou individuellement le « Prestataire/ Fournisseur ») les principes que chacun d'entre eux s'engage à défendre et à respecter en contractant avec les entreprises du groupe ATALIAN.

Le Prestataire, en contractant avec les entreprises du Groupe ATALIAN, s'engage à respecter les principes suivants :

Éthique :

Plusieurs étapes rythment la vie d'un contrat : la réunion de lancement, la réunion d'ouverture, la revue de contrat, la gestion des risques et le renouvellement du contrat.

RESPECTER LES PRINCIPES DÉFENDUS PAR L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL.

Le Prestataire s'engage à respecter les principes défendus par les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail et en particulier, l'abolition du travail des enfants et l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire.

NE PAS RECOURIR AU TRAVAIL DISSIMULE ET RESPECTER LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL EN VIGUEUR.

Le Prestataire s'interdit de recourir au travail dissimulé. Il s'engage notamment à s'acquitter de toutes ses obligations en matière de déclarations auprès des autorités administratives, sociales et fiscales telles que prévues dans le pays concerné.

S'ENGAGER A LUTTER CONTRE LA CORRUPTION.

Le Prestataire déclare interdire l'offre ou le versement de pot-de-vin à ses clients ou à des relations de ses clients. Il déclare également interdire à tout membre de son personnel de solliciter ou d'accepter un pot-de- vin, que ce soit à son profit ou à celui de sa famille, de ses amis, associés ou connaissances.

Pratiques sociales :

RESPECTER LA RÉGLEMENTATION SOCIALE AINSI QUE TOUTE LA RÉGLEMENTATION SPECIFIQUE A SON ACTIVITÉ.

Le Prestataire s'engage notamment à :
- ne pratiquer aucune discrimination en matière d'embauche et de gestion du personnel et promouvoir l'égalité de traitement professionnel,
- ne recourir à aucune coercition mentale ou physique, ou punition corporelle en matière de discipline,
- respecter la législation en vigueur en matière de gestion des horaires de travail, rémunération, formation, droit syndical, hygiène et sécurité.

METTRE EN PLACE UNE DEMARCHE DE PREVENTION DES RISQUES AXEE SUR LA SECURITE AU TRAVAIL, QUI CONSTITUE UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE DANS L´EXERCICE DE SON ACTIVITÉ.

METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE QUALITÉ ET PROMOUVOIR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE SON PERSONNEL.

Pratiques environnementales :

ADHÉRER AUX PRINCIPES DE PROTECTION DE L´ENVIRONNEMENT

Le Prestataire déclare adhérer et respecter les principes fondamentaux de protection de l'environnement par la mise en place d'une politique environnementale visant à se rapprocher des meilleures pratiques de sa profession.

RESPECTER LA REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE EN VIGUEUR.

Le Prestataire s´engage à respecter scrupuleusement la réglementation locale, nationale et internationale en vigueur, comme les principes généraux de protection de l'environnement dans le cadre de son activité pour le compte des sociétés du Groupe ATALIAN.

S´ENGAGER À MAITRISER LES IMPACTS DE SON ACTIVITE SUR L´ENVIRONNEMENT ET S´INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE D´AMELIORATION CONTINUE.

Le Prestataire s´engage à maîtriser les impacts de son activité, bien ou service produit, sur l'environnement par la mise en place de processus d'identification des conséquences de son activité sur l'environnement. Il s´engage à mettre en place un processus d'amélioration continue de gestion et de maîtrise des impacts environnementaux de son activité.

PROMOUVOIR AUPRES DE SES PROPRES PARTENAIRES ET SOUS-TRAITANTS LES PRINCIPES DE CETTE CHARTE.

Le Prestataire s´engage à promouvoir auprès de ses propres fournisseurs, prestataires et/ou sous-traitants, les principes ci-dessus évoqués. Il s´engage également auprès du Groupe ATALIAN à s´assurer que ses propres fournisseurs, prestataires et/ou sous-traitants respectent l'ensemble des principes défendus par la présente Charte.

ACCEPTER LA POSSIBILITE POUR LES SOCIETES DU GROUPE DE PROCEDER A DES AUDITS AFIN DE VÉRIFIER L´APPLICATION DES PRINCIPES DE CETTE CHARTE.

Accord et signature :

Je soussigné(e), au nom et pour le compte de (Nom de l'entreprise), accepte la Charte Achats Durables du Groupe ATALIAN et engage notre entreprise à respecter les principes du Global Compact des Nations Unies.

Nom de l'entreprise :

Date :

Nom du signataire :

Fonction :

Signature et tampon de l'entreprise :

À l'attention des collaborateurs ATALIAN,

Dans le cadre de ses missions quotidiennes, l'Acheteur ou le Correspondant Achats représente le Groupe vis-à-vis de l'extérieur et est souvent décisionnaire, partiellement ou totalement de certains engagements financiers. De par sa position, il est donc soumis à des appréciations de valeur et de comportement et doit être informé des règles de déontologie en vigueur.

Les principes énoncés ci-dessous doivent être acceptés et scrupuleusement respectés par l'ensemble de la fonction Achats et les principaux prescripteurs de besoins à tous les niveaux hiérarchiques. Ils fixent les règles de comportement de tous les personnels du Groupe en relation avec des fournisseurs et des sous-traitants, et informent tous les acteurs concernés des limites à ne pas franchir. Ces principes constituent la Charte de Déontologie Achats.

A l'occasion de leurs rapports professionnels avec les fournisseurs et les sous-traitants, les membres du personnel sont tenus, dans le cadre de leurs responsabilités, de toujours agir conformément aux intérêts du Groupe et aux dispositions légales.

Aucun personnel du Groupe ne peut se livrer avec les fournisseurs et les sous-traitants, pour son compte ou pour le compte de tiers, à des opérations à caractère commercial autres que celles pour lesquelles mandat lui a été expressément donné par le Groupe.

Aucun personnel du Groupe ne peut investir directement ou indirectement dans le capital ou la dette d'un fournisseur ou d'un sous-traitant, dans la société mère ou ses filiales, lorsque des relations existent entre le Groupe et ce fournisseur ou ce sous-traitant.

La sélection pour le Groupe d'un fournisseur ou d'un sous-traitant de biens ou de services doit s'effectuer sur des critères exclusivement objectifs et avec transparence. Tout favoritisme fondé sur des relations familiales ou d'amitié, sur la race ou la religion est une faute grave

Conformément à la Charte Ethique Groupe, la fonction Achats doit veiller à ce que les principes fondamentaux et droits en matière sociale, éthique et protection de l'environnement soient effectivement respectés dans les entreprises sous-traitantes avec lesquelles le Groupe entretient des relations dans le monde. Les clauses associées seront intégrées dans le contrat.

Il est interdit de recevoir des cadeaux de la part des fournisseurs ou des sous-traitants, qu'il s'agisse d'argent, de biens matériels, de services, de divertissements, de voyages ou de toute autre forme de cadeau. Aucune exception n'est acceptable sauf à rester dans les limites suivantes :

- Pour les objets promotionnels, les cadeaux de fin d'année de faible valeur, les déjeuners ou dîners à caractère professionnel programmés à fréquence raisonnable,
- Le fait d'accepter un tel cadeau ne doit en aucun cas altérer la capacité de décision de l'acheteur et du prescripteur vis-à-vis du fournisseur,
- Autorisation confirmée par son responsable hiérarchique. Le salarié qui accepte le cadeau, doit le faire envoyer à son adresse professionnelle. L'adresse personnelle ne doit pas être communiquée aux fournisseurs.

La confidentialité de toutes informations reçues dans le cadre d'une consultation et relative à un fournisseur, sera strictement respectée, en particulier vis-à-vis des autres compétiteurs.

POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES

Je, soussigné(e), **adhère** aux principes de la charte de déontologie Achats d'**ATALIAN** et m'engage à les respecter dans le cadre de ma mission.

Fait à Vitry sur Seine, le / /

Nom/Service :

Signature :

Je, soussigné(e), **n'adhère pas** aux principes de la charte de déontologie Achats d'**ATALIAN** et ne souhaite donc pas les signer.

Fait à Vitry sur Seine, le / /

Nom/Service :

Signature :

Ce document est édité par ATALIAN GLOBAL SERVICES.
Crédits photos : ATALIAN, Fotolia, Pexels.
Conception-réalisation-rédaction : ATALIAN GLOBAL SERVICES.
Imprimé sur du papier FSC recyclé avec des encres végétales.

ATALIAN

GLOBAL SERVICES

Pour de meilleures performances

RCS ATALIAN : Paris 572 181 170 - Version 04/2018

ATALIAN GLOBAL SERVICES
Siège administratif
111-113 quai Jules Guesde
94400 Vitry-sur-Seine
T. +33 1 55 53 03 00

Suivez-nous sur :

atalian.com | LinkedIn